

N° 142-2022 AB/CC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la manifestation « **BOURSE AU VIEUX LONGWY** » organisée par l'association **LONGWY PASSIONS** qui se déroulera du **Mardi 24 au Vendredi 27 mai 2022**, il y a lieu de prendre diverses mesures pour assurer la sécurité de l'évènement concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera exceptionnellement autorisé pour l'association **LONGWY PASSIONS** à compter du **Mardi 24 mai à 14h00 jusqu'au Jeudi 26 mai 2022 à 22h00** sur le plateau EPS se situant à l'arrière de la Salle Bassompierre à Longwy-bas.

ARTICLE 2 : Les véhicules de secours et d'intervention seront autorisés sur l'ensemble des voies interdites à la circulation.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 8 AVRIL 2022

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX,**



Sylvie BALON,